

Compte-rendu de la Commission Hygi  ne et S  curit   de l'UFR Chimie (03/02/2010)

Pr  sents : C. AFONSO, D. DEVILLIERS, J. FOURNIER, S. LEGRAND, V. MARVAUD, C. PETIT

Invit  s : D. LAVAL, C. MAZ et S. NEBBACHE du SHS de l'UPMC, S. RIVETTA (Chef de Site, B  t. F)

Absents : E. DERAT, J. GUTTERMANN, J-P. SIMONIN

#

La s  ance est ouverte    10h par la Pr  sidente de la CHS de l'UFR, Mme J. Fournier.

1) Informations G  n  rales

a. R  habilitation des Sorbonnes (B  t. F)

Jeanine FOURNIER indique que le calendrier de la r  habilitation des sorbonnes du B  t. F a   t   respect   et que les diverses op  rations des diff  rentes soci  t  s ext  rieures ont   t   suivies par le chef de site du B  t. F, Mr. Sylvain RIVETTA.

N  anmoins il a   t   mentionn   par Val  rie MARVAUD des dysfonctionnements    l'issue de ces travaux dans son unit   (4^{  me}   tage, B  t. F) : signal sonore en continu quand la partie frontale est abaiss  e largement en-dessous des 40 cm en hauteur. Mr. S. RIVETTA a pris note de cette intervention et demande que Mme MARVAUD notifie par   crit (pour tra  abilit  ) ce probl  me de mani  re    faire intervenir les personnes comp  tentes via la DPI (D  partement du Patrimoine Immobilier : Mr. Soulier, Responsable des sorbonnes et Mr. Magnin, Responsable des Travaux). A cela Christophe PETIT signale que suite    ces travaux, une sorbonne de son unit   est endommag  e et n  cessite une r  habilitation conforme.

De plus, Mme MARVAUD s'  tonne que les hottes n'aient pas   t   prises en compte dans cette r  habilitation. Il a   t   soulev   par J. FOURNIER le fait que les hottes et les sorbonnes ne sont pas soumises aux m  mes normes. Le contrat de r  habilitation ne concerne que les sorbonnes et non les hottes.

Mr LEGRAND souligne qu'   l'issue de l'installation de nouvelles sorbonnes    la plateforme de Chimie Inorganique (B  t. F, 3^{  me}   tage) les moteurs d'extraction marchent en continu. Il explique le d  faut de l'insonorisation des gaines de ventilation situ  es en faux plafond avec une nuisance sonore (salle de TP ou de pr  paration). A partir des remarques de la plateforme, l'EPA a pos   des pi  ges sonores aux extr  mit  s des gaines de ventilations existantes dans les locaux   quip  s de sorbonnes. A partir de cette information, il appara  t la n  cessit   d'avertir, en pr  vision du futur chantier du Gril, la communaut   de la Chimie pour que ce probl  me soit r  solu.

Mme FOURNIER soulève que ce problème doit être pris en compte par les Unités de Recherche qui déménagent cette année sur le site d'Ivry.

Mme NEBBACHE (Responsable HS de l'UPMC) fait un historique de cette réhabilitation et mentionne que la DPI est en train de mettre sur le marché un contrat de maintenance basé sur des mesures préventives et correctives. Ce contrat implique des prestations de surveillance, de métrologie, d'entretien, de mise en conformité, etc (sous l'égide du SHS et de Mr. Magnin, chef des travaux de la DPI).

Elle précise que dans le planning 2014, l'UPMC envisage de mettre en place une gestion centralisée des sorbonnes avec vision à distance (télésurveillance).

b. Locaux – Déménagement du gril – Re-emménagements

Mme FOURNIER indique que le déménagement pour Ivry est prévu, d'après le planning de l'EPA, fin juin 2010 pour l'UMR 7197 et Septembre 2010 pour l'UMR 7610. Dans le courant de juin 2010, les équipes de l'UMR 7201 actuellement sur le gril s'installeront au Bât. F, 2^{ième} étage. Elle insiste sur l'importance du problème soulevé par Mr. LEGRAND au sujet des futures sorbonnes qui doivent être mises en conformité sonore si besoin était.

Elle rappelle que lors d'un déménagement les machines outils doivent être en conformité. Mme NEBBACHE indique qu'en 2002, une société agréée avait mis aux normes ces machines, sur l'ensemble du Campus, avec l'établissement d'un certificat de conformité.

De plus, tous les appareils à source ionisante font l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de l'ASN (Agence de la Sureté Nationale) par les PCR (Personnes Compétentes en Radiation) des unités de recherche. Aussi leur déménagement implique qu'il y ait une attestation de l'ASN. Le SHS propose son aide pour les unités de recherche, via Mr. LAVAL qui s'occupe des risques radioactifs.

Pour les unités déménageant à IVRY, le problème des travaux lourds correspondant au réaménagement de la zone (projet Ivry Confluence) est soulevé : ces travaux risquent d'entraîner des perturbations importantes qu'il faudra prendre en compte.

c. Bilan des Documents Uniques en Cours

Mme C. MAZ (SHS), responsable de ce dossier, annonce que 13 Unités ne sont pas à jour. Certaines n'ont pas réactualisé leur Plan d'Action, d'autres n'ont pas rendu leur Document Unique (DU).

Mme FOURNIER pense que la non réactualisation du Plan d'Action en 2009 par certaines unités pouvait être reliée à leur déménagement en 2010, compte-tenu que ces entités seront amenées à refaire intégralement leur DU.

Le SHS mentionne les diverses unités (administratives, association, enseignement...) qui auraient dû rendre leur document depuis Septembre 2009.

Mme FOURNIER fait un bilan de la situation de ces unités et précise que, pour certaines, le DU est quasi terminé, pour d'autres, le DU n'a pas été fait. Elle s'est engagée à contacter avec l'aide de Mme MARVAUD, les principaux intéressés (ACMO et Responsables des Unités).

Mme NEBBACHE, à cette occasion, rappelle l'intérêt du DU et le déroulement des différentes étapes permettant d'aboutir à montrer les divers moyens d'action à prendre en compte au niveau de l'UPMC.

La commission HS de l'UFR constate aussi bien au niveau de l'UPMC que du CNRS, qu'une fois le DU déposé, l'unité concernée n'a plus aucune nouvelle. Aussi elle demande au SHS qu'il y ait un retour d'informations. Le SHS s'y engage.

Ce bilan a permis aussi de faire une mise à jour des ACMOs.

2) Introduction des notions HS

a. dans le cursus universitaire des étudiants

Mme FOURNIER, membre du Conseil Hygiène et Sécurité (CHS) de l'UPMC, indique qu'en 2009 le CHS et ensuite le CEVU étaient très favorables pour que soient introduites des notions en HS dans le cursus universitaire des étudiants à partir du L1.

Elle demande qu'il y ait un débat à ce sujet à un Conseil d'Enseignement à venir, après avoir préalablement mis en place un groupe de travail impliquant des membres du CHS de l'UPMC, le département de Licence et le SHS.

A sa demande, la Commission HS de l'UFR approuve cette démarche à l'unanimité.

Mme Fournier constate que les notions de base dans les photocopiés de TP (tous niveaux confondus) ne sont pas toujours « homogènes ». Dans certains cas, les risques chimiques en TP sont très peu abordés dans le photocopié et par les enseignants. Elle aimerait qu'il y ait une harmonisation et une formation préalable des nouveaux enseignants dans une UE donnée.

Il a été évoqué la mise en place d'une plaquette sur les notions de base pour les étudiants par Mme NEBBACHE. Mme FOURNIER précise que ces notions écrites d'une façon générale, ne sensibiliseront pas véritablement l'étudiant.

b. dans la formation du personnel (Unité d'Enseignement)

Mme FOURNIER mentionne que les personnels, « nouveaux entrants » (toutes catégories confondues) ne connaissent pas bien les lieux où ils travaillent (salles des TP, EPI, ...). Si les nouveaux entrants suivent généralement le stage HS sur les risques chimiques, elle suggère que pour les aider dans les différents services, leur soit transmis un « Livret HS du Service » sur la base de celui qui est fourni par certaines Unités de Recherche. Cela implique l'intervention des responsables de plateformes TP et des ACMOs correspondants.

Elle souligne aussi le fait que le SHS a fait un effort vis-à-vis de l'UFR de Chimie, c'est-à-dire que les sessions HS de l'UPMC ont été décalées pour que les « Nouveaux Entrants » puissent suivre plus particulièrement celui sur les risques chimiques durant une période où l'enseignement est quasi en arrêt (période début Février).

Mr. DEVILLIERS informe que la Commission IATOS de l'UFR de Chimie a décidé de mettre en place une formation d'initiation à la Chimie (y compris les risques professionnels) pour le personnel n'ayant aucune notion en chimie.

Mme FOURNIER souligne que le stage sur les « Risques Chimiques » est au 3/4 suivi par les « Nouveaux Entrants en Chimie », en se basant sur les listes d'émargement de la dernière Session d'Automne 2009. Elle déplore que les ACMOs, MdCs et Chercheurs ne suivent quasiment plus ou pas cette formation, et qu'un certain nombre de permanents n'ont jamais effectué ce stage.

Mme NEBBACHE informe qu'un stage HS étalé sur 3 jours (Mars 2010) a été mis en place à l'ENS en collaboration avec le CNRS. L'UFR de Chimie s'étonne de n'avoir pas eu une documentation à ce sujet.

Le SHS indique aussi que le stage « Risques Incendie » peut s'effectuer sur 3 sessions et qu'il est fortement recommandé après celui des « Risques Chimiques ».

3) Informations Diverses

Mme NEBBACHE mentionne qu'un groupe de travail du CHS de l'UPMC, dont fait partie Mme FOURNIER et Mme MOLINES, a été installé sous l'égide du SHS depuis 2009 (groupe

EVRP). Ce groupe a pour vocation d'établir, entre autre, des fiches techniques sur les divers risques, la protection collective et individuelle, etc. Ces fiches sont ensuite discutées au CHS puis après validation, elles sont transmises via le site INTRANET de l'UPMC. Il est prévu que la plaquette sur « les Femmes Enceintes », actuellement diffusée par voie papier, soit retranscrite sur le site web de l'UPMC.

Actuellement ce groupe travaille sur une affiche personnalisée par salle de TP, de préparation, etc. indiquant les divers risques, la protection individuelle et collective, etc. Cette affiche sera apposée à chaque porte avec toutes les informations apportées par les ACMOs.

Cette affiche a l'intérêt de sensibiliser le personnel mais aussi les étudiants, et d'indiquer en cas d'incendie toutes les indications nécessaires aux pompiers.

Mme NEBBACHE s'est réjouie de voir une forte participation du personnel ACMO de l'UPMC à la réunion d'information générale HS qui s'est déroulée le 18 janvier 2010.

La réunion de la Commission HS de l'UFR s'est clôturée à 12h15.

#